

**Greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre**

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.frwww.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions*Article R. 521-31 al.2 du code de commerce*Du chef de : **BORIS DEMAY FLEURISTE**Adresse requise : **9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux**

N° d'identification : 909 465 361

Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de :

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)*Article R. 521-2, 2° du code de commerce*

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

N° d'inscription du greffe : n°2022PVE00010 prise le 18/02/2022

Date de péremption : 18/02/2032

Montant garanti

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 28/08/2025 à 10:42:02

Etat du chef de : BORIS DEMAY FLEURISTE, 9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Requis par :

Le greffier



Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	BORIS DEMAY FLEURISTE	78 000,00 Euros
Adresse :	9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux	
Au profit de :	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU VAL DE BIEVRE, 36 Avenue Jean Jaurès 94240 L'Haÿ-les-Roses	
Domicile élu :	EN SON AGENCE : CAISSE DE CREDIT MUTUEL BOULOGNE BILLANCOURT, SIS BOULOGNE BILLANCOURT 61, RUE DE LA SAUSSIÈRE	
Description du fonds :	Un fonds commercial ou agricole ou artisanal de :	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	31/01/2022	
Inscription prise dans les trente jours de la date de l'acte de vente :	Oui	

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2022NFO00100 prise le 18/02/2022		Montant garanti
Date de péremption : 18/02/2032		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	BORIS DEMAY FLEURISTE	78 000,00 Euros
Adresse :	9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux	
Au profit de :	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU VAL DE BIEVRE, 36 Avenue Jean Jaurès 94240 L'Haÿ-les-Roses	
Domicile élu :	EN SON AGENCE : CAISSE DE CREDIT MUTUEL BOULOGNE BILLANCOURT, SIS BOULOGNE BILLANCOURT 61, RUE DE LA SAUSSIÈRE	
Description du fonds :	Un fonds commercial ou agricole ou artisanal de :	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	31/01/2022	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 28/08/2025 à 10:42:02

Etat du chef de : BORIS DEMAY FLEURISTE, 9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Requis par :

Le greffier



Ch

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 28/08/2025 à 10:42:02

Etat du chef de : BORIS DEMAY FLEURISTE, 9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Requis par :

Le greffier



Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 28/08/2025 à 10:42:02

Etat du chef de : BORIS DEMAY FLEURISTE, 9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Requis par :

Le greffier



Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 28/08/2025 à 10:42:02

Etat du chef de : BORIS DEMAY FLEURISTE, 9 Rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Requis par :

Le greffier



Ch